



MARS – JUIN 2012

N° 116

Sommaire :

- Page 1: Le mot du maire
- Page 2 : Compte-rendu du conseil municipal du 25 avril 2012
- Page 5: Compte-rendu du conseil municipal du 11 mai 2012
- Page 7 : Commission travaux et urbanisme
- Page 8 : Restaurant scolaire et bâtiment technique
- Page 10: Commission communale d'action sociale
- Page 11: Commission cadre de Vie
- Page 12 : Informations communales
- Page 13 : Information sportive
- Page 14 : Pèle mêle
- Page 16 : Ca se passe à Chuzelles
- Page 17 La vie associative chuzelloise

Responsable de publication : M.MOREL

Comité de rédaction :
R.ALIX ; C.BOREL ; L.JAIMET ;
A. LE GOUGUEC ; G VERNAY.

Le mot du maire

Le samedi 28 avril, nous avons inauguré la nouvelle structure regroupant le restaurant scolaire et les ateliers techniques.

Avec l'augmentation régulière de la population depuis les années 80 et l'évolution programmée de notre commune dans les années à venir, les équipements scolaires et périscolaires étaient devenus au fil du temps insuffisants et inadaptés. En ce qui concerne les locaux des services techniques, la situation était encore plus sensible. Faute d'un espace suffisamment important matériels et matériaux étaient stockés en plusieurs endroits de la commune et notamment chez des Chuzellois pour le matériel de déneigement et le stock de sel. Le bâtiment principal situé à l'angle de la rue de la Croix de Tourmente et de la rue du Verdier s'apparentait plus à un hangar qu'à un réel local technique et en tout état de cause ne répondait pas aux exigences actuelles en terme de sécurité et conditions de travail.

Cette réalisation, dont nous pouvons être fier, concrétise un projet sur lequel nous nous étions engagés en début de mandat et s'inscrit dans la dynamique que nous souhaitons impulser à notre village. Je remercie les personnes qui par leur présence lors de cette inauguration témoignent de leur intérêt pour la vie de notre village.

Les aménagements de sécurité du centre village vont bientôt se terminer avec la mise en service des feux tricolores. Ces travaux ont créé quelques perturbations, notamment lors de la réfection de la chaussée au croisement des 2 routes départementales qui traversent notre village. Cette gêne ponctuelle est inévitable pour des travaux de cet ordre et je vous remercie pour votre compréhension.

Je vous souhaite de bonnes vacances et vous invite aux traditionnels rendez-vous de l'été sur nos communes : feux d'artifice le vendredi 13 juillet à Luzinay, ciné été le jeudi 19 juillet au Mille Club..... et pour terminer cette saison estivale l'Ecureuil (VTT et marche) qui se déroulera à Chuzelles le dimanche 02 Septembre.

Marielle MOREL



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le vingt cinq avril, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2012

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. CARRET, R. ALIX, C. BOREL, C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, A. TRUCHET.

EXCUSE(S) : MT. ODRAT donne pouvoir à G. GAVIOT-BLANC, L. JAIMET donne pouvoir à C. BOREL, G. VERNAY donne pouvoir à Mme MOREL Marielle

ABSENT(S) :

SECRETAIRE : C. COURNUT

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVERIER 2012 :

Sur demande de Patrick ALLARD et de Marie-Thérèse CARRET, des précisions sont rajoutées concernant la délibération n°10.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°11 : Programme Local de l'Habitat

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a engagé en mars 2011, dans le cadre de sa compétence « Equilibre Social de l'Habitat », l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) du pays viennois. Le PLH fixe pour la période 2012-2017 les objectifs de la politique intercommunale de l'habitat et le programme d'actions qui sera mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

La démarche d'élaboration a été lancée en juin 2011, dans le cadre du groupe de direction du Comité Local de l'Habitat qui regroupe l'ensemble des acteurs de l'habitat du pays viennois et constitue le groupe de pilotage et de suivi du projet. Etaient notamment représentés : les communes membres de ViennAgglo, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, les Conseils Généraux de l'Isère et du Rhône, la CAF, EPORA, Amallia (collecteur), les bailleurs sociaux, et des associations locales œuvrant dans le domaine du logement et de l'hébergement.

Le projet de PLH 2012-2017 arrêté par le conseil communautaire de ViennAgglo le 22 mars 2012 comporte un diagnostic. Il s'articule autour de cinq orientations stratégiques :

1 – Diversifier et rééquilibrer la production de logements au regard des objectifs de mixité de l'habitat et des populations, et des orientations du SCOT
2 – Mobiliser la ressource foncière pour atteindre les objectifs du PLH et du Schéma de Cohérence Territoriale

3 – Réorienter la politique d'amélioration du parc existant

4 – Mieux répondre aux besoins spécifiques de logement et de l'hébergement

5 – Consolider l'animation et les outils de pilotage du PLH

Les orientations se déclinent en dix-neuf actions opérationnelles.

Considérant le projet de PLH arrêté et transmis par ViennAgglo le 27 mars 2012

Considérant que selon l'article L302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet du Programme Local de l'Habitat est transmis aux communes compétentes en matière de plan local d'urbanisme, qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, livre III, Chapitre II « Politique Locale de l'Habitat » et notamment les dispositions des articles L302-1 à L302-4 relatifs aux Programmes Locaux de l'Habitat,

Le conseil municipal :

- émet un avis favorable au Programme Local de l'Habitat arrêté par le conseil communautaire de ViennAgglo le 22 mars 2012.

- Confirme que les objectifs correspondent à ceux du développement de la commune

- Autorise Mme le Maire à transmettre cet avis à ViennAgglo

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'émettre **un avis favorable** concernant le projet du Plan local de l'Habitat 2012 – 2017.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°12 : Convention d'installation du récepteur sur le clocher de Chuzelles avec la Lyonnaise des Eaux

Rapporteur : G. GAVIOT-BLANC

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le Syndicat du Nord de Vienne a confié à Lyonnaise des Eaux, la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance. Le dispositif de relevé à distance retenu, désigné ci-après par « télé relève » est le suivant :

Il est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé. Il comporte en particulier :

- des émetteurs placés directement sur les compteurs d'eau des clients souscripteurs, avec des temps d'émission très faibles (de l'ordre d'une seconde par jour). Ces émetteurs ne travaillent qu'en mode émission. La technologie choisie utilise une fréquence d'émission réservée aux systèmes de comptage (fréquence ERMES).
- des récepteurs, reliés par câble à des antennes réceptrices qui doivent être installées en hauteur, sur les toits, et qui permettent de récolter les données transmises par les émetteurs de tous les compteurs d'eau des immeubles situés dans un rayon de cinq cents mètres environ. Ces informations sont ensuite transmises à un centre de traitement du Service des Eaux par le biais d'un téléphone portable intégré au récepteur.

La Lyonnaise des Eaux s'appuiera sur sa filiale Dolce Ô Service, société dédiée au déploiement des récepteurs et propriétaire du réseau de récepteurs.

Le bâtiment de la commune de Chuzelles « l'église Saint Hippolyte » a été sélectionné pour recevoir un récepteur et son antenne.

La commune de Chuzelles accepte l'implantation de ces équipements sur son bâtiment dans les conditions prévues aux présentes.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le récepteur et son antenne nécessaires à la télé-relève des compteurs seront installés et maintenus par Dolce Ô Service.

Elle n'apporte aucune dérogation au règlement du service de distribution d'eau potable, lequel continue de régir les relations entre la commune de Chuzelles et Lyonnaise des Eaux

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tous

documents administratifs et comptables s'y rapportant et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien ce projet.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

DELIBERATION N°13 : Bibliothèque municipale : constitution du groupement de commandes.

Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET

Par délibération du cinq octobre deux mil onze, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à signer la convention-cadre et à fixer les modalités de mise en place et de fonctionnement d'un dispositif commun d'engagement, de concertation permanent et de validation entre les différents partenaires du réseau intercommunal de bibliothèques « Le Trente et + » : Vienne, Serpaize, Luzinay, Chuzelles, Jardin, les Côtes d'Arey, Chonas l'Ambellan et Reventin-Vaugris.

Une des étapes essentielles de cette mise en réseau est la réalisation d'un réseau informatique permettant de mettre en commun les catalogues des bibliothèques, de gérer la circulation des documents et des usagers.

Celle-ci pouvant être financée par le Conseil Général de l'Isère en ce qui concerne les communes rurales, il est nécessaire que chaque collectivité demeure maître d'ouvrage pour la partie qui la concerne. Cependant, de manière à assurer la cohérence et l'homogénéité de l'opération, il est indispensable de lancer une consultation commune pour avoir un prestataire unique et donc de procéder à la constitution d'un groupement de commandes.

Ainsi, le présent groupement lancera une consultation pour la mise en réseau informatique des bibliothèques sous la forme d'un marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) dont le montant total estimé à 30 000 € HT.

En signant cette convention, chaque commune s'engage à participer aux réunions de travail et de validation, à signer tous les actes administratifs et financiers qui la concernent, nécessaires à la mise en réseau informatique des bibliothèques et à assurer la part de financement qui lui incombe.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tous documents administratifs et comptables s'y rapportant et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bien ce projet.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

DELIBERATION N°14 : Formation professionnelle : modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents avenant n°1 à la délibération du deux juin deux mil dix: Rapporteur Marielle MOREL

Par courrier en date du 12 mars 2012, le CNFPT informe la commune de la suppression de la prise en charge des frais de formation des agents à compter du 1^{er} janvier 2012.

La commune par délibération en date du 2 juin 2010, a établi les modalités de prise en charge des divers frais afférant aux formations des agents.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir étendre les modalités de cette délibération aux formations faites au CNFPT.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

La délibération suivante n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour dans les temps, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur son rajout. Les membres présents, à l'unanimité, se prononcent favorablement à son inscription.

DELIBERATION N°15 : Modification des statuts du SIRCAT – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
Rapporteur Patrick ALLARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5212-7, L.2121-29 et L.5221-20,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°76-8062 du 14 septembre 1976 portant création du SIRCAT,

Vu la délibération du SIRCAT du 29 février 2012 adoptant la modification des statuts – désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune et passage de 6 à 4 vice-présidents pour la composition du bureau,

Considérant qu'il convient de réactualiser les statuts du SIRCAT de manière à améliorer le fonctionnement et l'organisation de son organe délibérant,

Considérant qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du SIRACT,

DELIBERE

Article 1 : la commune de Chuzelles adopte les nouveaux statuts du SIRCAT.

Article 2 : sont désignés en qualité de délégués représentant la commune au sein du comité du SIRCAT :

- Monsieur ALLARD Patrick en qualité de délégué titulaire.
- Madame CARRET Marie-Thérèse en qualité de délégué suppléant.

Article 3 : la présente délibération sera transmise au SIRCAT pour suite à donner.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT)

Décision du Maire n°2012/02.

Travaux d'aménagement du centre village : 4 offres ont été reçues, après analyse par la commission d'appel d'offres ; le groupement retenu pour un montant de 295 244.05 € HT, est composé des entreprises ROGER MARTIN Rhône Alpes, sise 617 route de Vienne à Chasse-sur-Rhône et SAR SERP sise la Madeleine lieudit le Chambon BP 49 à Saint Maurice sur Dargoire. L'entreprise ROGER MARTIN étant désignée mandataire du groupement. Les travaux ont débuté le mardi 10 avril pour une durée de 4 mois.

Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs (CSPS) : après consultation sur 3 devis auprès de OUEST COORDINATION, ELYFEC et ATEC et analyse par la commission d'appels d'offres, la mission a été confiée à ATEC situé le Roissini, avenue de la Gare à Annonay, pour un montant de 1 620.00 € HT.

Fourniture et livraison de mobilier au restaurant scolaire : 4 offres ont été reçues ; après analyse par la commission d'appels d'offres, le groupement retenu pour un montant de 11 989.00 € HT, est composé de l'entreprise SIMIRE sise 862 rue des Crais BP 12043 à Macon.

Elagage/Abattage des arbres à l'aire de pique nique : après consultation sur 3 devis auprès de FAYOLLE Jérôme SARL, A TERRY Elagage et ISS Espaces Verts et analyse par la commission d'appels d'offres, la mission a été confiée à ISS Espaces Verts situé le Village à Jarcieu, pour un montant de 4 242.00 € HT.

Prestation journalière pour l'entretien du restaurant scolaire : après consultation sur 3 devis auprès de MB 4807, MTL VIVIEN, SARL MILLE ECLATS et analyse par la commission d'appels d'offres, la mission a été confiée à MB 4807 situé 235 chemin du Reposu à Saint Jean de Bournay, pour un montant de 63.00 € HT par jour d'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire

Marielle MOREL



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2012

L'an deux mille douze, le onze mai, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du conseil municipal : 7 mai 2012

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, R. ALIX, C. BOREL, C. COURNUT, B. DECHASSE, G. GONIN, O. HIRSCH, L. JAIMET, H. JANIN.

EXCUSE(S) : A. TRUCHET donne pouvoir à G. GONIN
G. VERNAY donne pouvoir à MT. ODRAT

ABSENT(S) : A. LE GOUGUEC

SECRETAIRE : L. JAIMET

INVITE : J. SICARD, trésorier de la commune de Chuzelles

Madame le Maire présente une synthèse des documents administratifs et comptables permettant de suivre les étapes ainsi que les modifications ayant été apportées au budget primitif de février

DELIBERATION N°16 : Modification de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011.

Rapporteur : Marielle MOREL

Modification de la délibération n°3 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011
Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 591 021.80 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 338 775.80 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - + 252 246.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 591 021.80 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00 €

R 001 (excédent de financement) 141 757.97 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement 326 600.00 €

Excédent de financement (1) 0.00 €

Besoin de financement F = D + E (1)

184 842.03 €

AFFECTATION = C = G + H	591 021.80 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	572 521.30 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	18 500.50 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 €
<i>(1) Origine : autofinancement : 184 842.03 €</i>	
<i>(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section</i>	
<i>(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de 2012</i>	
<i>(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation</i>	

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

DELIBERATION N°17 : Budget
Supplémentaire COMMUNAL 2012
Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire présente aux membres présents les différentes prévisions pour l'année 2012 :

- section de fonctionnement :
 - . dépenses : 1 296 601.80 €
 - . recettes : 1 296 601.80 €
- section d'investissement :
 - . dépenses : 1 837 100.27 €
 - . recettes : 1 837 100.27 €

Suite aux différentes explications, le budget supplémentaire communal 2012 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°18 : Autorisation donnée
au maire de signer une convention de prêt
Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire expose que pour financer en l'attente du FCTVA et des subventions sur des travaux du bâtiment technique et restaurant scolaire il est nécessaire de contracter après consultation auprès de différentes banques, un prêt à court terme auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, d'un montant maximum de 500 000 euros, remboursable en 12 mois maximum, avec différé d'amortissement, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 2.50%

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter un emprunt d'un maximum de 500 000 euros à court terme auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

- S'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement dudit emprunt.
- S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- Décide d'autoriser Madame le Maire à négocier ledit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.
- Affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Après délibération, les membres du conseil municipal à 14 voix pour et 1 abstention H. JANIN, autorise Madame le Maire à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire

Marielle MOREL



COMMISSIONS TRAVAUX ET URBANISME

Travaux centre village

Les travaux d'aménagement du centre village se déroulent selon le calendrier prévisionnel.

- ⇒ Le parvis devant la mairie ainsi que le parking ont été réaménagés avec une modification de l'entrée de la place et une recomposition des espaces
- ⇒ L'accès aux commerces vers le Belvédère se fait en sens unique, avec une sortie côté Est (rue du Verdier)
- ⇒ L'ensemble des trottoirs a été refait et les passages piétons ont été réaménagés : ainsi, les voies répondent aux normes « personnes à mobilité réduite ».
- ⇒ L'ensemble du carrefour sera contrôlé par des feux, ce qui permettra de réguler la vitesse et de sécuriser les traversées piétonnes. Les feux pour les passages piétons seront équipés de signaux sonores pour les déficients visuels (utilisation avec une télécommande)
- ⇒ Les tapis d'enrobés seront repris sur l'emprise du chantier par le conseil général de l'Isère, sur la RD36 et RD123A
- ⇒ Le carrefour sera matérialisé par un enrobé rouge (idem plateau ralentisseur les Martinières)



PLU

La révision du POS en PLU est en cours de finalisation.

Le zonage d'assainissement, nécessaire pour l'élaboration du PLU, a été mis en enquête publique dernièrement par ViennAgglo. Les secteurs qui seront équipés de l'assainissement collectif ont été définis

Une mise à jour de la carte des aléas a également été lancée en parallèle par la commune. Cette étude a été confiée au bureau d'étude Alpgéorisques. Ce document qui recense les risques naturels sur Chuzelles sera intégré au PLU.

Le PLU sera présenté avec l'ensemble de ces éléments au prochain conseil municipal le 18 juillet pour l'arrêt de la révision. Il sera soumis réglementairement aux différentes instances compétentes (personnes associées) et ensuite à enquête publique.

Travaux Divers :

- ⇒ Remplacement d'une conduite d'eau potable RD 123 et route de Thiers par le Syndicat Nord des Eaux => réalisé.
- ⇒ Reprise de la RD 123 vallée de Leveau par le CG38 ; cloutage du soutènement de la route et reprise de la chaussée (suite accident poids lourds) => Travaux prévus été 2012
- ⇒ Reprise soutènement de la route des Martinières => Travaux 2° semestre 2102
- ⇒ Travaux Voirie ViennAgglo :
Reprise de la route des Folatières entre le stade et le pont vers l'aire de pique nique avec traitement des eaux pluviales
=> 2°semestre 2012

RESTAURANT SCOLAIRE BATIMENT TECHNIQUE

La nouvelle structure inaugurée le samedi 28 avril 2012 est composée en un même lieu d'un restaurant scolaire et de locaux techniques.

Le regroupement de ces deux fonctionnalités, a permis à la fois la mutualisation des espaces et des économies d'échelle, et par conséquent une optimisation du coût. Les accès au restaurant scolaire et aux locaux techniques sont complètement indépendants, afin qu'il n'y ait pas de conflits d'usage.



Pour la partie restaurant scolaire nous pouvons distinguer trois grandes zones :



Un espace cuisine complètement agencé avec de nouveaux équipements performants. L'espace a été aménagé pour répondre aux normes d'hygiène (HACCP) en respectant le principe de la marche en avant. La restauration est assurée par un service de liaison froide (repas fournis par un prestataire et réchauffés sur place).

Un espace réservé à l'accueil des enfants avec un vaste préau et un hall intérieur. Ce préau est en accès direct avec le groupe scolaire.

Un espace de restauration composé de trois salles ; 2 salles de 85 m² chacune qui permettent d'accueillir jusqu'à 190 enfants en un seul service, la dernière salle de 38 m² étant réservée aux enseignants et aux agents municipaux.



Locaux techniques



En ce qui concerne les locaux techniques nous disposons aujourd'hui d'un espace fonctionnel dans lequel l'ensemble des matériels, matériaux et véhicules est regroupé : box spécifiques pour le petit matériel, pour les produits d'entretien, lieu de stockage bien identifié pour les matériaux (sable, gravier, sel de déneigement...), garage fermé pour les véhicules, un atelier, des vestiaires et une petite salle de convivialité.

L'ensemble du bâtiment est respectueux de l'environnement : génération d'eau chaude sanitaire par panneaux solaire, génération d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïque, système de ventilation double-flux, récupération des eaux pluviales, aire de lavage des véhicules avec traitement des eaux. Le bâtiment est BBC et respecte les critères d'éco-conditionnalité.

Entreprises intervenantes :

Architecte : Cabinet GIROUD BARTHE - Vienne

Terrassement, Espaces verts : GUILLAUD TP - Saint Jean de Bournay

Gros œuvre, maçonnerie: MILLET NIVON – Eyzin-Pinet

Charpente, couverture, zinguerie - menuiseries intérieures bois : EVCM – Saint Romain en Gal

Etanchéité : FAVARIO – La Rivoire

Menuiseries extérieures aluminium : SNMA - Taluyers

Serrurerie, portails, façades : CONCEPT METAL SERVICES – Saint Vallier

Plâtrerie, peinture, faux plafonds : MARRON frères - Jardin

Carrelage, faïences : PIAZZA GINO FILS – Villeneuve de Marc

Façades : NTB - Pont-Evêque

Plomberie : MARTIN PLOMBERIE - Vienne

Electricité courants faibles : BEAUX – Saint Clair du Rhône

Matériel cuisine : CUNY – Bourg en Bresse

Budget

Le coût global de l'opération, équipements intérieurs compris, s'élève à 2 002 564 € TTC qui se décompose comme suit :

- Dotation globale d'équipement de la part de l'Etat :	200 000 €
- Subvention du Conseil Général de l'Isère :	132 600 €
- Emprunt auprès du Crédit Agricole :	1 100 000 €
- Budget communal :	569 964 €

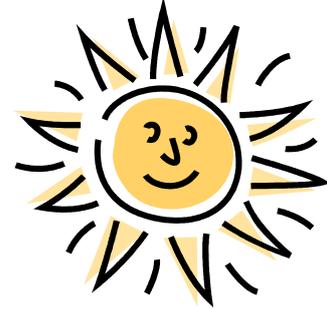


COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le plan canicule 2012 est activé depuis début juin. Comme les années précédentes, depuis 2003, nous vous rappelons quelques gestes et actions préventives afin de vous éviter désagréments et soucis de santé...en cas de canicule et chaleurs extrêmes.

Quand les chaleurs sont-elles les plus dangereuses ?

- Quand ce sont les premières chaleurs car le corps n'est pas habitué aux températures élevées.
- Lorsque la chaleur dure sans répit plusieurs jours ou est continue jour et nuit.
- Quand il fait très humide et qu'il n'y a pas de vent.
- Quand les effets de la pollution atmosphérique s'ajoutent à ceux de la chaleur.



Comment se protéger ?...

Rafrâchir son habitation :

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.
- Provoquez des courants d'air dans tout le bâtiment dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure.
- Dans la mesure du possible, baissez ou éteignez les lumières électriques et plus généralement les appareils électriques susceptibles de dégager de la chaleur.

Se désaltérer :

- Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins 1 litre et demi à 2 litres par jour, sauf en cas de contre-indication médicale
- Ne consommez pas d'alcool,
- Évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé) ou très sucrées (sodas),
- En cas de difficulté à avaler les liquides, prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits et des crudités ; boire de l'eau gélifiée,
- Consommez une alimentation solide, en fractionnant si besoin les repas, pour recharger l'organisme en sels minéraux (pain, soupes)
- Évitez les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes.

Se rafraîchir :

- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans vous sécher.
- Restez à l'intérieur de votre habitat dans les pièces les plus fraîches.
- En l'absence de rafraîchissement, passez au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais : grands magasins, cinémas, lieux publics (listes de ces endroits disponibles auprès du numéro mis en place par la préfecture ou auprès de votre mairie).

Éviter de sortir :

- Évitez de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h – 21h).
- Préférez le matin tôt ou le soir tard, restez à l'ombre dans la mesure du possible, ne vous installez pas en plein soleil.
- Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples de préférence de couleur claire.

Et protéger les autres ?

Aider ses proches

- Aidez les personnes dépendantes (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles mentaux) en leur proposant régulièrement des boissons, même en l'absence de demande de leur part.
- Appelez régulièrement vos voisins et/ou vos proches âgés et/ou handicapés pour prendre régulièrement de leurs nouvelles.

**Un numéro d'information est disponible
du 1er juin au 31 août**

0800 06 66 66 – Canicule Info Service (appel gratuit)

Samu : 15 - Pompier : 18



COMMISSION CADRE DE VIE

Le samedi 2 Juin 2012, la municipalité a souhaité mettre en valeur le travail accompli par 23 de nos administrés, qui, au quotidien fleurissent leur environnement et participent à l'embellissement de notre village.

Aucun classement n'est établi et chaque participant se voit remettre un bon d'achat et une composition fleurie.

En 2011, lors des visites de la commission, sans entrer dans les propriétés, les membres ont pu admirer de magnifiques parterres variés en couleurs et en espèces.

La commission remercie tous les participants pour leur investissement quotidien et leur souhaite un bon fleurissement 2012, malgré un temps capricieux.

Les participants 2011 sont :



Mme AVALLET Danièle; Mme BARRALON Danielle, Mrs et Mmes BELLON Robert, BERTOCHÉ Christian, BOUCHER Pierre et BRUN Antoine; Mme CARRET Suzanne; Mr et Mme DIGONNET Norbert; Mr et Mme ESCOFFIER Raymond; Mrs et Mmes FAURE Maurice et FOREST Albert; Mrs et Mmes GARCIA Daniel et GAYVALLET Daniel; Mr et Mme LEYSIN Raymond; Mr MEYER Marc, Mr et Mme MAS Marcel; Mr NORMAND Pascal; Mrs et Mmes PALIN Henri, PRAS Georges, PRAS Marcel; Mr et Mme REGAL Joseph; Mme THENOZ Christine; Mme VENDEVILLE Marie-Noëlle.



Le coup de cœur de la commission récompense une réalisation regroupant simplicité, harmonie, variété des espèces et des couleurs, entretien du terrain et des alentours, mélange éventuel entre le potager et le jardin d'agrément. Cette année il a été attribué à Mr et Mme PALIN Henri.

Merci à ceux qui, en fleurissant, entretiennent des espaces publics et à ceux qui prennent du temps pour nous aider à sauvegarder des espaces dédiés au tri sélectif et à leurs abords, par manque de respect de certains de nos concitoyens.

Appel à candidatures 2012 :

Vous qui fleurissez en utilisant des plantes annuelles, si vous souhaitez participer à ce concours communal, vous pouvez vous inscrire en mairie ou auprès de Marie-Thérèse CARRET, adjointe déléguée en charge de cette commission. Le fleurissement doit être visible de la voie publique, et composé d'un minimum de plantes annuelles.



INFORMATIONS COMMUNALES



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Horaires de la bibliothèque :

La bibliothèque est ouverte les lundis, mercredis et vendredis de 16h30 à 19h00.

Vous qui aimez lire, venez découvrir ce lieu accueillant où se côtoient des auteurs illustres et des méconnus ; ce lieu où nous organisons deux expositions par an (au printemps et à l'automne, après la rentrée scolaire), ainsi qu'une soirée « contes » destinée aux enfants.

Amateurs de lectures, qui souhaitez donner quelques heures de votre temps, rejoignez notre équipe de bénévoles qui seconde efficacement Magali, notre bibliothécaire, aux heures d'ouverture au public.

Pour tout renseignement, contactez la bibliothèque....

Vacances d'été :

La bibliothèque fermera ses portes du vendredi 27 juillet à 19 H au vendredi 24 août 2012 inclus.

Journées autour des littératures policières

La bibliothèque de CHUZELLES participe à « gouttes de sang d'encre ».

Les 5 livres retenus, que vous pourrez lire dès la rentrée, sont :

- « Du son sur les murs » de Frantz Delplanque
- « Le testament des abeilles » de Natacha Calestrémé
- « Casanova et la femme sans visage » d'Olivier Barde-Cabuçon
- « Arab Jazz » de Karim Miské
- « Mapuche » de Caryl Ferey



Tout amateur de policiers en tout genre, adhérent de la bibliothèque, peut participer au vote après lecture des 5 livres, jusqu'au vendredi 16 novembre 2012.

Les journées « Sang d'encre » auront lieu les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2012 à VIENNE.



INFORMATION SPORTIVE

Cette année la commune de Chuzelles aura le plaisir d'accueillir la course de l'Écureuil du Pays Viennois. Cette manifestation est organisée chaque année sur une des communes de ViennAgglo.

L'Écureuil
Du PAYS VIENNOIS
CHUZELLES Isère
Dimanche 2 Septembre 2012

organisé par
Le **C.V.A.C.**
Club Viennois d'Animation Cycliste
avec la participation de
ViennAgglo

Une manifestation
ufolep
ISERE

VTT
et Marche

isère
Conseil Général
Plus proche de vous ?

Renseignements: Tél. 04.74.85.88.62
www.cvac.fr

APPEL A BENEVOLES

Vendredi 31 août

9h00 - 10h30
Montage des chapiteaux

Samedi 1^{er} septembre

15h00 - 18h00
Remise des dossards
et saisies informatiques

Dimanche 2 septembre

6h00 - 15h00
Remise des dossards ; saisies
informatiques, présence sur les
circuits et gestion des parkings

Vous souhaitez vous investir dans cette manifestation, nous recherchons une dizaine de bénévoles : contactez la mairie au 04 74 57 90 97 ou par mail à mairie@mairie-chuzelles.fr



PÊLE- MÊLE

SANTE

	<p>INFIRMIERES A CHUZELLES</p> <p>Marie Laure BINEAU-GONZALES et Pascale HOMMAIS MAZENOD sont à votre disposition pour tous vos soins à domicile.</p> <p>Contact : 04 74 85 94 68 - infirmiereschuzelles@orange.fr</p>
---	--

A DECOUVRIR

	<p>LES GOURMANDISES DE CATHY (Les serpaizières – Chuzelles)</p> <ul style="list-style-type: none">- un grand choix de petits saucissons de Savoie- des confitures artisanales de Haute Savoie- des biscuits de Savoie <p>Pour toutes commandes : Téléphone : 04.74.78.07.35 (aux heures de repas et le soir) – @dresse : catherineparet38@orange.fr</p>
---	--

ABSENCE POUR CONGES

	<p>Vous êtes invités à prévenir votre gendarmerie de vos absences afin d'orienter les rondes de surveillance.</p> <p>Pensez à fermer et verrouiller vos accès et à ne rien laisser à la vue des rôdeurs, à l'intérieur, comme à l'extérieur.</p> <p>Gendarmerie de Chasse sur Rhône : 04 37 20 12 80</p>
---	--

NUISSANCE SONORE

	<p>Arrêté préfectoral de l'Isère n° 97-5126</p> <p><u>Extrait de l'article 9:</u> <i>"Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, ... doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, ...</i> <i>A cet effet les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptible de causer une gêne en raison de leur intensité sonore... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none">▪ les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 20 h▪ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h▪ les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h
---	---

ETHYLOTEST

	<p>décret publié au Journal officiel du jeudi 1er mars 2012</p> <p>À partir du 1er juillet 2012, tout conducteur de véhicule terrestre à moteur est dans l'obligation d'être en possession d'un éthylotest</p> <p>Ces dispositifs sont disponibles dans de très nombreux points de vente (grande distribution et commerce de détail).</p> <p>En cas de contrôle routier, le défaut de possession d'un éthylotest est sanctionné par une amende de 11 euros à compter du 1er novembre 2012.</p>
---	---

L'VA : réseau des transports urbains de Vienne



L'va Point Info, place Pierre Sépard (gare SNCF) est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'va Point Info: 04-74-85-18-51

L'va sur demande : 0 810 414 909 (prix d'un appel local)

DÉCHETTERIES



Chemin du Maupas
38200 VILLETTE-DE-VIENNE
☎ 04 74 57 96 85

du lundi au vendredi
09h00 – 12h00 / 14h00 – 18h30
samedi 09h00 – 18h30

Route de Communay
38670 CHASSE SUR RHÔNE
☎ 04 74 07 02 80

du lundi au vendredi
09h00 – 12h00 / 14h00 – 18h30
samedi 09h00 – 18h30

INFO VIENN'AGGLO – TOURISME : chambres d'hôtes... Pourquoi pas vous ?



La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, dans le cadre du schéma touristique 2011-2015, accompagne la création de nouveaux lits touristiques de type chambres d'hôtes ou meublés de tourisme.

Au-delà de la création de ces nouveaux lits touristiques, cette démarche permet également de répondre à d'autres attentes :

- Diversification de revenu, notamment pour les exploitants agricoles,
- complément de revenu pour financer un projet de résidence principale,
- ou lors de la retraite, sauvegarde et valorisation d'un patrimoine bâti

Si cette démarche vous intéresse l'agence économique du pays viennois vous de vous rencontrer et d'évaluer avec vous les potentiels de votre projet. Dans le cadre de l'accompagnement proposé, ViennAgglo mettra à disposition un coach spécialisé au porteur de projet.

Renseignements :

Agence économique du pays viennois : 04 74 78 78 88
Office de Tourisme de Vienne et du pays viennois : 04 74 53 80 30

LES HORAIRES DE LA MAIRIE SONT INCHANGES DURANT L'ETE



La mairie de Chuzelles est ouverte :

mardi et jeudi : 08h30 à 11h30
mercredi : 10h00 à 11h30
vendredi : 16h00 à 19h00

MAIRIE DE CHUZELLES

1 place de la mairie – 38200 CHUZELLES

☎ 04 74 57 90 97 – ☎ 04 74 57 43 08

✉ mairie@mairie-chuzelles.fr / www.mairie-chuzelles.fr

Chuzelles Histoire & Patrimoine

Programme 2012 sur le site de la chapelle

- Lundi 28 mai Pentecôte
Messe à **9 heures 30** à la chapelle Saint-Maxime
- Vendredi 1er juin à 21 heures
Concert gratuit par " the chainsaw blues cowboys "
(festival itinérant parrainé par le Conseil Général de l'Isère)
- Samedi 16 juin
Circuit chapelles comportant des décors peints
14 heures : Départ du Mille Club de Chuzelles (possibilité de co-voiturage)
Nous nous rendons à la chapelle de Saint-Just Chaleyssin pour une visite commentée d'une heure
16 heures 30 visite de la chapelle d'Illins
17 heures 30 Chapelle Saint Maxime où sera servi le verre de l'amitié
- Samedi 22 Septembre de 14 heures à 18 heures
Exposition de peinture sur porcelaine



L'assemblée générale de l'**ACCA** a eu lieu le 1er juin au Mille club de Chuzelles en présence de nombreux adhérents.

Un rapide tour d'horizon de la saison écoulée a été dressé par le président, Patrick Labbe, mettant en valeur la baisse du petit gibier et le nombre croissant de sangliers sur la commune.

Après les traditionnels bilans, moral et financier, établis respectivement par Jean Jacques Martinho (Secrétaire de l'ACCA) et Louis Carret (Trésorier), il a été mis en lecture le règlement intérieur de l'association avec la sécurité comme règle n° 1.

Au sein du bureau, Pierre Mickael Janin, qui ne souhaite pas se représenter après 3 années au service de l'association en tant que secrétaire adjoint, a été remercié par le président. A noter que Michel Martinho ainsi que Daniel Massat ont été élus en renouvellement du tiers sortant.



Les dates à retenir :

- **7 septembre 2012**, de 17 h 30 à 20 h 00 : remise des cartes (salle des Poletières)
- **9 septembre 2012** : ouverture de la chasse, saison 2012-2013
- **6 janvier 2013** : fermeture de la chasse



La manifestation « ball-trap » reste un moment fort de la vie de l'association, un moment de plaisir, de partage et de convivialité. Celle-ci s'est déroulée les 5 et 6 mai dernier avec une météo des plus capricieuses le samedi avant le retour du soleil le dimanche pour le plus grand plaisir des tireurs.

Une mobilisation importante de chasseurs de l'association mais aussi des ACCA voisines a fait de ce week end une grande réussite car pas moins de 350 planches ont été réalisées.

Le président tient à remercier tous les participants mais également les épouses des adhérents qui ont donné de leur temps à tenir avec enthousiasme et disponibilité la buvette et ont servi le repas. Les exploitants de la carrière servant de base au ball-trap sont également à remercier pour la mise à disposition de cette infrastructure nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

A noter que cette année l'association a innové en proposant le dimanche matin un service d'andouillette qui a connu un franc succès.

Tous les participants actifs à ce rassemblement seront conviés à un « sanglier à la broche » courant juin.



FCS : UNE SAISON 2011 - 2012 MITIGÉE

L'équipe fanion évoluait pour la 1^{ère} fois de l'histoire du club en excellence, le plus haut niveau départemental. En terminant à la 4^{ème} place de sa poule très relevée et indécise jusqu'au bout, à deux points seulement du deuxième (de quoi nourrir quelques regrets..) notre équipe a réalisé un excellent parcours. Pour la saison prochaine il faudra confirmer et pourquoi pas viser une place dans les deux premiers pour espérer accéder en PHR (niveau régional). En ce qui concerne l'équipe réserve le parcours a été beaucoup plus chaotique et nerveusement très éprouvant.

Encore avant dernier à 4 matches de la fin du championnat, l'équipe a su élever son niveau de jeu pour remporter les quatre dernières rencontres et se hisser finalement à une méritoire 7^{ème} place. Notons aussi le beau parcours des U13 et U15. Coup de chapeau également à l'équipe U11, laquelle avec un effectif réduit suite au départ surprise de nombreux joueurs en début de saison a su se serrer les coudes pour faire face à l'adversité. Chez les plus petits (catégories U7 et U9) l'apprentissage des fondamentaux laisse apparaître chez certains des aptitudes footballistiques indéniables.

L'équipe U17 malgré des qualités individuelles n'a pas réussi à forger un vrai collectif. Cette équipe termine à la 7^{ème} place, qui ne reflète pas sa valeur intrinsèque. N'oublions pas que le football est avant tout un sport d'équipe et non l'addition d'individualités aussi talentueuses qu'elles soient. La déception de l'année, aura été le parcours tronqué des U19 qui n'ont pu finir le championnat. Le manque de motivation de certains, de remise en question pour d'autres, le tout amplifié par de nombreuses blessures a entraîné le forfait général de l'équipe.

Parallèlement à l'engagement sportif, le FCS a beaucoup investi cette saison dans la formation des éducateurs. Gageons que cet effort de « professionnalisation » de nos éducateurs nous permette dans l'avenir de fidéliser nos licenciés. L'amélioration nécessaire des structures sportives (stades, vestiaires.....), va également dans ce sens. A ce sujet la mise à disposition en début de saison d'un bungalow équipé pour servir de vestiaires à Villette de Vienne (investissement mutualisé entre les 4 communes partie prenantes du FCS : Chuzelles, Serpaize, Seyssuel et Villette de Vienne) a été un premier pas. D'autres projets intercommunaux sont en cours d'étude.

Si vous souhaitez suivre au quotidien la vie du FCS consultez notre site internet : www.fcsevenne.fr

Pour la saison prochaine, nous recherchons des jeunes dans toutes les catégories. Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter : **Jérôme HERNANDEZ (responsable technique) : 06 84 99 97 82**

En souvenir de Michel CARRET....

Il y a bientôt un an, tu tirais ta révérence. Quelques jours avant de nous quitter, tu nous avais encore donné un coup de main lors de la préparation des festivités du 13 juillet. Ancien président du FCCS (Football Club Chuzelles Serpaize), tu étais toujours disponible pour aider les autres. Salut Michel, tu nous manques....



A.R.V.S.

Le don du sang effectué dans la salle du Mille Club de Chuzelles le lundi 18 juin a connu un vif succès. En effet, 50 donateurs ont été recensés.

L'ensemble des donateurs est à remercier ainsi que les nombreux bénévoles qui assurent la logistique de cette journée.

Prochaine collecte au sein de la commune :

Lundi 08 octobre 2012 de 16 heures à 19 heures au Mille Club.

PAROISSE SAINTE-BLANDINE DES DEUX VALLEES DIOCESE
GRENOBLE VIENNE

www.diocese-grenoble-vienne.fr

Six communes, six **clochers** : Chasse sur Rhône, Chuzelles, Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Villette.

Baptême : Préparation aux **Sacrements de Baptême**:

Pour faciliter l'organisation, il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible à la Maison Paroissiale de Chuzelles, face à l'église.

Des journées de formation au sacrement de baptême se déroulent au **Sappel**
299 chemin de grange neuve – les Pins – 38200 Chuzelles – 04 74 57 94 27

Baptême : Brigitte SALEL – Serpaize 04 74 57 02 43

Mariage : Gérard Légiardi – Seyssuel 04 74 85 56 66

Funérailles : Lydie Montabroud –Chasse sur Rhône 06 71 06 01 35

Maison Paroissiale face à l'église de **Chuzelles** : 04 74 57 91 27

Permanence le vendredi de 19 h à 19 h 30 et le samedi matin de 10 h à 12 h. au cours de l'année.

Michel Buisson –Prêtre modérateur - 10 Rue de la République - 38670 Chasse-sur-Rhône
Tel. 04 78 73 06 04 - Courriel : michel.buisson@diocese-grenoble-vienne.fr

Deux diacres au service de la paroisse :

Gérard Légiardi - 50 Route des Grandes Bruyères 38200 Seyssuel - Portable 06 85 42 96 77

Gérard Tremouilhac - 88 Chemin de l'Oie – 38200 Villette de Vienne – 04 74 57 06 29

Délégués aux différents services :

Accueil maison paroissiale : Régine Colcombet – Chasse sur Rhône - 04 78 73 08 55

Solidarité : Monique Giroud – Seyssuel 04 74 85 02 16 -

Catéchisme & éveil à la foi » : Cristelle Veillard – Villette de Vienne 04 74 84 63 36

Aumônerie des collèges : Katherine Lamartinière : 06 43 30 94 48

Communication : Monique Mondon - Villette de Vienne **06 72 11 16 31**

Célébrations dominicales & grandes fêtes (voir affichage local près de l'église)

Une messe chaque dimanche à 10 heures 30 à Seyssuel

Deux fois par mois à Chasse, le dimanche à 9 h 30

Une messe anticipée le samedi soir à 18h30 en alternance : Villette – Chuzelles- Serpaize - Luzinay

ASSOMPTION : mercredi 15 août 2012 messe à Chasse à 10 h 30

La journée de rentrée paroissiale est fixée :

au dimanche 30 septembre 2012 à Chuzelles (9h – 17h) NB : pas de célébration à Seyssuel ce jour là.

Bulletin tiré à 850 exemplaires
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°116 – dépôt légal juin 2012.

AGENDA

CARAVAN' JAZZ

3 juillet 2012
Place de la Mairie
SEYSSUEL

FEU D'ARTIFICE

13 juillet 2012
Stade municipal
LUZINAY

CINE ETE

19 juillet 2012
Place du 1000 Club
CHUZELLES

Ciné été présente:

